



Conditions Générales de Vente

Clause N° 1 : Objet

Toute inscription implique de votre part l'acceptation sans réserve des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur du centre de formation AND CO. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée au centre de formation AND CO que si celui-ci l'a expressément accepté.

Clause N° 2 : Tarif

Le prix est indiqué sur chaque devis, contrat de coaching & convention d'accompagnement et/ou de formation. Tous nos prix sont indiqués en Euros hors taxes, il convient d'y ajouter la TVA en vigueur à la date de facturation. Tout accompagnement individuel (Coaching) et stage commencé sont dû en intégralité.

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA au jour de la commande.

De plus ces prix peuvent être majorés par des frais de déplacements, en effet les présentes conditions générales de vente engagent le client à payer les frais de déplacements de toute personne mandatée par And CO pour les déplacements d'And CO. Le montant de ces frais sont ajoutés aux prix exposés ci-dessous.

La société And CO s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, engendrée par la signature du devis

Clause N° 3 : Conditions de règlement

Les factures sont payables à réception de la facture, sous réserve d'acceptation de notre service financier et sauf accord express de notre part notamment stipulé sur la facture. Aucun escompte pour règlement anticipé n'est accordé. Cas particulier : Dans le cas d'une inscription à une formation de longue durée, nous pouvons être amenés à vous demander un acompte, celui-ci devra être réglé avant le début de la formation. Le solde se fera à réception de la facture.

En cas de règlement par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme dont vous dépendez. Il vous appartient aussi d'indiquer sur votre bon de commande, les coordonnées de l'organisme désigné. Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu avant le début de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de AND CO ou par virement sur le compte stipulé sur nos factures.

Clause n°4 : Non-subrogation des prestations de l'organisme de formations And CO

Dans le cadre des formations prodiguées par And CO, référencé datadock et certifié Qualiopi, et donc susceptible de prise en charge par un OPCO, il appartient au client d'effectuer les démarches pour le financement de ces formations. And CO facturera le client qui devra impérativement régler ces prestations

Clause n° 5 : Rabais et ristournes

And CO serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations, ils sont négociables lors de la phase précontractuelle et formalisés sur le devis.

Le paiement étant dû lors de la commande, aucun escompte ne peut être exigé, sauf indication contraire de la part d'And CO sur le devis pour le paiement au comptant d'une prestation complète et/ou d'un engagement sur une période plus longue que l'année unique prévue initialement.

Clause N° 6 : Modalités et incidents de paiement

6.1 Modalités de paiement

Le règlement des prestations s'effectue en euros par virement bancaire.

6.2 Incident de paiement

Tout retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà des délais ci-dessus fixés donnera droit et rendra exigible, sans formalité ni mise en demeure particulière, des pénalités de retards calculées au taux pratiqué par la banque centrale européenne pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, sans préjudice de toute autre action que la société Hop3team serait en droit d'intenter à l'encontre du client. En cas de défaut de paiement, le contrat sera résilié de plein droit si bon semble à la société Hop3team qui pourra solliciter l'octroi de dommages et intérêts en réparation du ou des préjudices subis.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels, d'avocats et de procédures.

En outre, toute facture recouvrée par avocat ou officier ministériel sera majorée à titre de clause pénale non déductible au sens de l'article 1229 du code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à cent euros (100€), et ce, conformément aux dispositions de l'article D.441-5 du code de commerce dans sa rédaction issue de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et de son décret d'application n°2012-115 du 2 octobre 2012.

6.3 Délais de contestation d'une facture

Tél. : 06 14 88 17 03 – dprouvee@andco-hautsdefrance.com

Siège social : 270 rue des Fusillés 59493 Villeneuve d'Ascq

RCS 487 821 639 00050 - 487821638RM590 –

FR 30487821639 - Numéro de déclaration d'activité (NDA) : 31590873659



Toute réclamation ou contestation sur le montant d'une facture ou la nature des prestations décrites par une facture doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la société And CO dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

Clause N° 7 : Réserve de propriété

Tout document remis au stagiaire avant, pendant et après la formation reste la propriété de AND CO jusqu'au paiement complet du prix par le client.

Clause N° 8 : Confidentialité

Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du Centre de Formation AND CO.

Clause N° 9 : Report et annulation par le Centre de Formation AND CO

Afin d'assurer le meilleur niveau de qualité de nos formations et dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant, Nous pouvons être amenés à annuler ou modifier les dates de nos sessions. En cas d'annulation par le Centre de Formation AND CO, tout acompte reçu pour le paiement de la formation sera restitué et en cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure. Vous en seriez informés au maximum une semaine avant la date prévue et aurez le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes éventuellement versées.

Clause N° 10 : Report et annulation par le stagiaire

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés d'annuler votre formation, aucun frais ne vous sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 30 jours avant le début de la formation. A défaut, il vous sera facturé :

- o 50% du montant du stage si l'annulation intervient entre 29 et 15 jours avant le début du stage,
- o 100% du montant du stage si l'annulation intervient à moins de 15 jours du stage.

Tout stage commencé, est facturé à plein tarif, y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée pour quelque cause que ce soit.

Clause n°11 : Force Majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable envers l'autre du préjudice causé par un retard ou un défaut d'exécution des engagements qui lui incombent en vertu des présentes, si ce retard ou ce défaut est dû à la survenance d'un événement de force majeure tel qu'habituellement reconnu par la jurisprudence française, étant entendu que les faits de grève ne peuvent en aucun cas être considérés comme une force majeure.

Clause N° 12 : Application des clauses

Les clauses visant un objet, au sens de la clause n°1, particulier lui sont applicables, à défaut de précision la clause est valable pour tous les objets.

Clause n°13 Loi applicable - Jurisdiction

Le contrat est soumis au droit français, en cas de litige, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. En l'absence d'accord dans un délai raisonnable, la partie la plus diligente saisira le Tribunal de Commerce de Lille, auquel compétence exclusive est attribuée pour le règlement de tout litige relatif au contrat, et notamment à sa validité, son exécution, son interprétation, ou sa résiliation, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs, ou appel en garantie, sur requête ou en référé.

TOUTE INSCRIPTION VAUT POUR ACCEPTATION SANS RESERVE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRECISEES CI-DESSUS

Tél. : 06 14 88 17 03 – dprouvee@andco-hautsdefrance.com

Siège social : 270 rue des Fusillés 59493 Villeneuve d'Ascq

RCS 487 821 639 00050 - 487821638RM590 –

FR 30487821639 - Numéro de déclaration d'activité (NDA) : 31590873659